



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Aux Contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ** qu'à la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le lundi 3 DÉCEMBRE 2018, à 19 h, au Centre des loisirs situé au 24 boul. Blais Est, le Conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure :

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

**BÂTIMENT ACCESSOIRE**  
LOT # 3 687 543  
506 BOUL. BLAIS EST

Construction d'un garage attenant à une résidence de plain-pied sur une propriété sur laquelle un garage détaché est déjà présent. Ce garage servira à installer une plate-forme élévatrice pour une adaptation de résidence.

### LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME DE ZONAGE SUIVANTE :

- ART. 11.5.1: DANS LE CAS OÙ UN GARAGE EST INTÉGRÉ AU BÂTIMENT PRINCIPAL, IL EST INTERDIT D'IMPLANTER UN AUTRE GARAGE SUR LE TERRAIN

LE PROJET SERA ÉGALEMENT SOUMIS AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 15<sup>ième</sup> jour de novembre deux mille dix-huit.**

.....  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Martin Turgeon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre neuf heures et onze heures de l'avant-midi, le quinzième jour de novembre 2018.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quinzième jour de novembre deux mille dix-huit.**

.....  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

2018/11/15